voir Mme Lebrun prendre un intérêt aussi vif aux merveilles de leur cité. Aussi, le geste de Mme Lebrun, demandant sitôt débarquée, à être conduite dans le plus haut building de New-York, pour reconnaître immédiatement la ville, a-t-il frappé vivement les imaginations des New-Yorkais qui ont trouvé en elle le genre de visiteurs qu'ils aiment ; celui qui n'hésite pas à poser des questions et à exprimer son admiration.

Mme Lebrun est reçue à la Maison-Blanche, à Washington par Mme Roosevelt

New-York, 4 juin. — Mme Lebrun, sa suite et la délégation officielle américaine, ont pris le train à 9 h. 30, pour Washington.

Mme Albert Lebrun et sa suite, ainsi que M. et Mme de Laboulaye, sont arrivés à 13 h. 40. Ils ont été salués à la gare par M. Hull, secrétaire d'Etat, et Madame, par de nombreux hauts fonctionnaires et le personnel de l'ambassade.

M. Hull a accompagné Mme Lebrun jusqu'à l'automobile découverte dans laquelle sont montées également Mmes Hull et de Laboulaye. Malgré le temps légèrement brumeux, Mme Lebrun a admiré la ville de Washington, si différente de New-York. Le cortège officiel s'est ensuite rendu à l'ambassade de France pour prendre quelques moments de repos.

A 16 h. 15, Mme Lebrun a été reçue à la Maison-Blanche par Mme Roosevelt.

Les qualités techniques de « Normandie »

New-York, 4 juin. — Les qualités techniques de *Normandie* sont l'objet maintenant de l'attention toute spéciale des constructeurs navals américains et étrangers qui passent en revue les exploits qu'il a accomplis avec la plus grande facilité.

Tous sont d'accord qu'aucun autre navire n'atteindra, avant longtemps, les records de *Normandie*.

L'aisance de la manœuvre du paquebot, sa tenue en mer permettant une marche à 30 nœuds sans aucun roulis ni tangage, même avec un vent contraire soufflant à la vitesse de 56 kilomètres 500 à l'heure, indiquent le degré de perfection atteint dans la construction du navire et les ingénieurs qui firent la traversée, furent surpris de la simplicité de la construction des machines et du fonctionnement des nouvelles hélices d'invention française, laissant un sillage presque imperceptible. Ils prédisent qu'elles révolutionneront les constructions navales.

Pour les passagers, ce fut une traversée d'un nouveau genre ; le manque de roulis et de tangage malgré la vitesse du navire les remplissait d'étonnement. Selon les officiers de *Normandie*, on pourra maintenir la vitesse record de 30 nœuds. Les moteurs n'ont brûlé que 1.500 tonnes de mazout par jour, soit la même consommation que l'*Ile-de-France* qui ne file que 23 nœuds. Quoique le contrat exigeât un maximum de 29 nœuds 8, *Normandie* a prouvé qu'elle était capable d'atteindre et peut-être de dépasser 32 nœuds après « rodage ».

Un jeune Américain envoyé du Boys-Club de New-York s'embarquera à bord de « Normandie » pour visiter la France

On sait qu'un jeune Parisien, âgé de 14 ans, Roger Echégut, élève à l'école municipale de garçons de la rue Saint-Louis-en-l'Ile, s'est embarqué sur *Normandie* en même temps que toutes les hautes personnalités qui ont eu l'honneur d'accomplir la première traversée à bord du magnifique paquebot. A New-York, Roger Echégut est l'hôte du Boys-Club, la plus importante association d'enfants des Etats-Unis.

Désireux de donner une signification plus complète à ce rapprochement, le Boys-Club a décidé qu'un jeune Américain accompagnerait Roger Echégut jusqu'en France, lors du retour de *Normandie*. Le jeune Peter Dudan, 15 ans, élève à l'école Stuyvesant, qui se trouve être, comme Roger Echégut, le fils d'un modeste peintre en bâtiment, a été désigné pour s'embarquer le 7 juin avec son camarade français.

Les incidents aux frontières italo-abyssines

Rome, 4 juin. — Les deux nouveaux incidents qui ont éclaté aux frontières italo-abyssines, sont considérés à Rome comme justifiant à eux seuls toutes les mesures militaires prises par l'Italie en Afrique orientale.

Le deux incidents ont d'ailleurs un aspect différent : l'un, celui de la région des Dankalis, s'est produit à la limite du territoire de l'Erythrée dont la frontière n'est pas contestée, tandis que l'autre se situe sur la rive gauche de l'oued Scebeli, où la délimitation entre la Somalie et l'Abyssinie est moins précise.

Un nouveau bataillon de miliciens fascistes est parti de Naples pour l'Afrique, tandis que 700 ouvriers partaient de Gênes, 4.000 de Trieste et 1.000 de Trente.

Informations démenties

Londres, 4 juin. — On oppose, dans les milieux officiels anglais, un démenti catégorique aux informations parues ce matin dans le *Giornale d'Italia* sur des activités en Abyssinie.

Le démenti porte sur tous les points de l'article, bruits d'un protectorat anglais sur l'Ethiopie, encouragements britanniques à la résistance ethiopienne, transport de matériel et de fournitures anglais du Kenia, etc...

La nouvelle crise ministérielle

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Il s'étonne que l'on demande à la Chambre de se déjuger à une semaine de distance.

Une intervention de M. de Diesbach en faveur des anciens combattants

M. de Diesbach (Pas-de-Calais), républicain de gauche, demande que les anciens combattants soient les derniers à être frappés. Il rapporte les bruits qui ont couru des amputations qu'on ferait au détriment des anciens combattants.

M. Caillaux, au banc des ministres, fait des gestes de dénégation.

M. Léon Blum provoque de vifs incidents

M. Léon Blum, socialiste unifié, constate que le gouvernement a posé la question de confiance, ce qui commande le vote de ses amis socialistes, ceux-ci refusent les pleins pouvoirs.

M. Léon Blum: « Il y a eu les élections municipales, la Droite a cherché une revanche en créant une panique financière (*Bruits ext. droite et centre*). Cris à droite: A l'ordre, à l'ordre !

M. René Coty: « Retirez l'injure. »

Les communistes font du bruit.

M. Xavier Vallat: « Taisez-vous, marchands de canon de Staline. »

M. Léon Blum parle dans le bruit et ne peut se faire entendre.

Le président menace de suspendre la séance. Il rétablit difficilement le silence.

M. Léon Blum demande en terminant la discussion immédiate de son interpellation.

Le président met aux voix le renvoi à la suite des interpellations sur laquelle le Gouvernement pose la question de confiance.

Les bulletins qui sortent des urnes suffisent à pronostiquer pour ce scrutin une forte majorité pour le Gouvernement.

Le renvoi à la suite est voté par 390 voix contre 192.

M. Fernand Bouisson dépose sur le bureau de la Chambre le projet de loi tendant à accorder au Gouvernement une délégation de pouvoirs.

Le projet de loi sur les pleins pouvoirs

Voici le texte du projet de loi tendant à accorder au Gouvernement une délégation de pouvoirs :

« Exposé des motifs. — Messieurs, le Parlement, interprète souverain de l'opinion publique, a manifesté sa volonté d'assurer le statut de la monnaie, de lutter contre la crise économique, de briser la spéculation. Le Gouvernement vous demande la délégation de pouvoirs qui lui est nécessaire. Le texte qui vous est soumis reproduit les amendements déjà votés par la *Chambre des députés*. Il se borne à préciser et à définir l'objet des pouvoirs exceptionnels dont le principe a déjà recueilli l'adhésion de la grande majorité des deux assemblées.

» En conséquence, le Gouvernement soumet à votre délibération le projet de loi ci-annexé :

» Projet de loi. — Le Président de la République française décrète : Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des députés par le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion :

» Article unique. — En vue d'éviter la dévaluation de la monnaie, le Gouvernement est autorisé par le Sénat et la Chambre des députés à prendre, jusqu'au 31 octobre 1935, toutes dispositions ayant force de loi, propres à réaliser l'assainissement des finances publiques, à provoquer la reprise de l'activité économique, à prévenir et à réprimer les atteintes au crédit public. Ces décrets, *pris en Conseil des ministres* seront soumis à la ratification des Chambres avant le 1er janvier 1936 ».

M. Bouisson demande la discussion immédiate

M. Fernand Bouisson fait remarquer que les décrets-lois seront soumis à la ratification, non avant le 15 mars, comme dans le précédent projet, mais avant le 1er janvier. Le Gouvernement demande la discussion immédiate.

La séance est suspendue à 16 h. 15 et pendant une heure, pour permettre l'examen du projet par la Commission des Finances.

A la reprise, M. de Chammard donne la parole à M. Barety, rapporteur général, sur le projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre toutes dispositions propres à éviter la dévaluation de la monnaie.

M. Barety souligne les différences de texte entre le projet qu'il rapporte aujourd'hui et celui qu'il avait rapporté il y a quelques jours.

M. Barety: « Il appartiendra au Gouvernement de faire valoir que l'annonce des mesures qu'il doit prendre pour mettre fin aux spéculations contre le franc, a déjà provoqué la *reprise des rentes*, l'arrêt de l'hémorragie de l'or, ce qui prouve que le public a repris confiance dans la valeur du franc. (Appl.).

» La Commission des Finances, par 19 voix contre 18, a décidé, faisant toute diligence, de demander à la Chambre le vote du projet » (Appl.).

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Albert Thibaut, député de la Sarthe, monte à la tribune et demande la question préalable.

Une intervention de M. Deprez-Potié pour la défense des intérêts du Nord

M. Deprez-Potié parle contre la question préalable. Il exprime l'espoir que le Président du Conseil apportera à la défense des intérêts français et de ceux du Nord en particulier, la même énergie que celle avec laquelle il a su diriger les débats de la Chambre.

M. Thibault retire sa demande de question préalable.

M. Dommange contre la spéculation

M. Dommange se réjouit de la présence au gouvernement du maréchal Pétain, qui le rassure pleinement au point de vue des questions militaires.

Il espère que le Président du Conseil lui donnera des apaisements au sujet des pensions des anciens combattants. Il convient d'agir contre la spéculation. Le Parquet se montre-t-il assez diligent en la circonstnace?

M. Dommange souhaite que l'on réalise enfin la réforme administrative qui permettrait de larges économies en supprimant certains cumuls scandaleux.

M. Caillaux. — Le Procureur général à la Cour des Comptes, serviteur de l'Etat de premier ordre, aura mandat de réunir trois ou quatre personnes avec moi, pour envoyer des instructions dans toutes les administrations, des inspecteurs, des contrôleurs de l'armée pour expurger dans la mesure du possible, le formalisme excessif, monstrueux parfois, des administrations publiques. (Vifs appl. centre, droite et divers bancs à gauche).

— Nous rechercherons, pour les supprimer, les abus, les cumuls; nous pourchasserons ces superfétations que constituent les offices qui servent généralement à pourvoir certains fonctionnaires d'augmentations de traitement sous prétexte qu'ils sont administrateurs de ces offices. (Appl.). Nous ferons cela, et il y aura encore bien des choses à faire. (Appl. centre, droite et divers bancs).

M. Dommange: Nous voudrions voir prendre par les décrets-lois les mesures que nous n'avons pu voir réaliser par les deux Assemblées, notamment au sujet d'une réforme des assurances sociales. Il *faut des allègements fiscaux, comme* la suppression du forfait obligatoire pour les commerçants. Tout ceci contribuera à ramener la confiance dans le pays.

Le député de la Seine déclare qu'il votera en faveur des pouvoirs étendus, parce qu'il aura ainsi l'impression de voter contre la dévaluation. (Appl.).

M. Bonnefous, de la Fédération républicaine, réclame une réforme au moins partielle de l'Etat.

M. de Lasteyrie questionne M. Caillaux sur son intention d'alignement des monnaies

M. de Lasteyrie, de la Fédération républicaine, demande au Gouvernement de préciser les mesures qu'il envisage pour la stabilisation internationale des monnaies. Il rappelle le mot de M. Caillaux que la dévaluation est une inflation déguisée, mais il s'inquiète d'une allusion du ministre des Finances à l'alignement des monnaies.

M. de Lasteyrie estime que le franc n'a été vulnérable qu'en raison de la situation budgétaire. Aucun pays ne saurait résister à une politique financière d'emprunts et de déficits, mais il n'est pas possible de diminuer les charges fiscales, si on ne diminue pas les charges publiques. Il demande au ministre des Finances d'affirmer sa volonté de maintenir l'intégrité du franc. (Applaudissements à droite et au centre droit).

M. Caillaux se lève à sa place pour répondre.

Cris: A la tribune!

L'ancien Président du Conseil qui a conservé toute son agilité, gravit deux à deux les marches de l'escalier. La Chambre applaudit.

M. Caillaux : « Jamais, moi au ministère des Finances, il n'y aura la dévaluation du franc. »

M. Caillaux. — L'honorable M. de Lasteyrie, mon prédécesseur au ministère des Finances, m'a posé une question. Je réponds: « Jamais, moi, au ministère des Finances, il n'y aura la dévaluation du franc. » (Vifs applaud.). La dévaluation serait la *préface* de l'inflation. Oui, j'ai envisagé la nécessité inéluctable, si on veut faire revivre l'économie mondiale, de la stabilisation de toutes les monnaies. Il n'est pas nécessaire pour cela, d'abandonner la position du franc par rapport aux autres. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs).

La Chambre vote le passage à la discussion des articles. Le Président donne lecture de l'article unique du projet de loi.

M. Amidieu du Clos (Meurthe-et-Moselle) déclare qu'il votera contre les pleins pouvoirs car, dit-il, il n'y a pas de différence profonde entre ce ministère et le précédent. Comme le dit l'antienne bien connue: « On prend les mêmes et on recommence ». Il espère que le Gouvernement ne frappera ni les modestes, ni les anciens combattants. Ne peut-on frapper, plutôt, les pillards et les concussionnaires.

Le discours de M. Fernand Bouisson

M. Fernand Bouisson, président du Conseil, monte à la tribune.

M. Fernand Bouisson. — Il y a un point sur lequel tout le monde est d'accord, ce n'est pas par ambition que j'ai accepté de former le Gouvernement. (Vifs appl.). En répondant à l'appel du Président de la République, j'ai eu le sentiment d'accomplir un devoir. Pour éviter l'écueil de représenter un projet qui avait été rejeté à une grosse majorité par la Chambre, j'ai consulté tous les partis de la Chambre.

Le refus des socialistes

J'ai demandé à tous les partis de collaborer et je n'ai donné mon adhésion, au Président de la République, qu'avant l'engagement, sinon de tous les groupes, de la plupart d'entre eux de voter ce projet, de me soutenir, de me donner leur confiance. Voulant réaliser l'union la plus large, j'ai offert au groupe socialiste de participer.

« Le parti socialiste voulait un gouvernement de combat... Nous ne voulons que le combat contre les socialistes. »

Le Parti socialiste n'a pas cru devoir entrer dans le Cabinet d'Union nationale parce qu'il voulait un gouvernement de combat. Nous ne voulons nous, que le combat contre les dévaluationnistes.

L'appui des radicaux

Quant aux radicaux, j'ai attendu, pour former mon Cabinet, la réponse du groupe. Cette réponse m'a été apportée après des conversations par une délégation du groupe radical-socialiste. Celui-ci s'engageait à soutenir le Cabinet en formation. Je suis convaincu que si le parti socialiste m'avait apporté une réponse semblable, ils auraient à l'unanimité, soutenu le Cabinet (Applaudissements socialistes, rires). J'avais donc l'assurance qu'à l'exclusion des socialistes, la presque unanimité des groupes consultés par moi soutiendraient le Gouvernement. J'ai donc donné ma réponse au Président de la République.

Si je n'avais pas eu cette assurance de l'appui des groupes, je ne serais pas aujourd'hui à cette tribune. J'avais fait connaître que les pouvoirs étendus étaient inndispensables au gouvernement comme l'avaient dit MM. Germain-Martin, Flandin, Herriot.

Les bruits

Il paraît que certains radicaux-socialistes... disons les choses franchement (Applaudissement nombreux bancs centre droite) ont manifesté d'autres intentions. On a fait courir des bruits. On a dit qu'après un échange de télégrammes avec M. Tasso, je toucherais à l'admission temporaire. Il ne sera rien modifié à ce qui est.

Le Gouvernement et les anciens combattants

On a dit dans les couloirs que le Gouvernement voulait frapper les anciens combattants, pour entraîner des collègues à voter contre le Gouvernement. La Confédération nationale des anciens combattants a envoyé des lettres aux députés qui avaient voté contre et pour le gouvernement Flandin, les sommant de tenir les engagements pris envers les anciens combattants. Je ne connais pas les engagements pris entre deux portes. Je ne connais que les engagements pris par le Gouvernement en Conseil des ministres.

Un terme aux abus

Il n'y a pas d'engagement, mais je vais en prendre un qui a été pris ce matin même en Conseil des ministres. Nous avons décidé que le Gouvernement voulait mettre un terme aux abus abominables que tout le monde a constatés et qui consistent à donner 100 % d'invalidité à des hommes qui jamais ne sont allés au front (Vifs applaudissements). Le maréchal Pétain qui pourtant a voix au chapitre, quand il s'agit des anciens combattants (Applaudissements) nous a donné des exemples scandaleux que l'opinion publique dénonce depuis des années. Nous sommes décidés à poursuivre sévèrement ces abus. Quant aux autres, le Gouvernement prend l'engagement de ne pas toucher aux anciens combattants — s'il les touche, ce ne sera qu'après avoir touché tous les autres citoyens — ou de ne les toucher qu'en dernier. (Applaudissements sur de nombreux bancs).

Au sujet des retraites, j'ai facilité la tâche de M. Maze pour son projet de résolution en faveur de ceux-ci.

M. Maze. — Oui et je vous en remercie.

M. Bouisson. — Eh bien, votez pour moi et je vous remercierai encore mieux. (Rires et applaudissements.)

M. Piard. — Vous n'élevez pas le débat.

M. F. Bouisson. — M. Piard lui-même a souvent discuté de ces questions. On ne peut toujours s'élever dans les nuages.

M. Piard. — Vous ne rehaussez pas le prestige du Parlement.

M. F. Bouisson. — Nous allons réparer les erreurs des décrets-lois. Ce que vous demandez, M. Maze, dans votre proposition, sera le programme du Gouvernement.

« Le Gouvernement demande les pleins pouvoirs afin de pouvoir travailler... »

— On a dit que le Gouvernement va fermer la Chambre. Le Gouvernement demande les pleins pouvoirs et on ne peut travailler au Conseil des ministres en étant exposé tous les jours...

M. Ramette. — ...A manger de la bouillabaisse.

M. F. Bouisson. — Vous en parlez et vous ne savez pas ce que c'est. (Rires prolongés.)

M. Bouisson. — Avec le nouveau règlement, on peut interpeller aisément au début d'une séance le Gouvernement. Nous ne pouvons pas être exposés tous les jours à être interpellés. Est-ce que vous croyez que c'est pour vous brimer qu'on veut fermer la Chambre. C'est pour nous permettre de travailler utilement (Appl. et rires.) Le Sénat désire discuter trois projets: les baux ruraux, la protection du lait et les billets de fonds. Le Gouvernement n'y voit aucun obstacle. Vous allez nommer vos commissions et procéder à l'election du président. Quand les projets reviendront du Sénat, vous les discuterez, mais je n'accepterai aucune interpellation. Si on tente de le faire par un artifice du règlement, je lirai le décret de clôture. (Mouvements.)

Pas d'impôts nouveaux

Au sujet des impôts, je peux dire qu'il y aura un certain nombre de dégrèvements. Et nous prenons l'engagement de ne créer aucun impôt nouveau. (Appl.). Pour la taxe sur les spectacles, le ministre des Finances est décidé à donner satisfaction aux intéressés. Ce n'est pas une délégation que l'on vous demande, c'est une autorisation de prendre des décrets-lois qui seront soumis à la ratification de la Chambre. Vous avez les moyens de provoquer cette ratification.

Voix à gauche: Lesquels ?

M. F. Bouisson: Quand je ne serai plus président du Conseil, je vous les indiquerai. (Rires). Vous avez au sein du Gouvernement des délégués, les radicaux ont leur président qui a grand mérite de m'avoir apporté sa collaboration. Les décrets-lois seront pris au Conseil des ministres, en pleine liberté. Vos représentants discuteront. Lorsque les décisions seront prises, la Chambre aura à les discuter. Le régime parlementaire ne sera donc pas amoindri

En acceptant la mission de former le Cabinet, j'ai compté de bonne foi sur le soutien de la grande majorité des groupes qui m'avaient promis leur concours. Sur la foi des traités, j'ai constitué le gouvernement. Je pense que vous respecterez le pacte conclu entre nous. En tout cas, nous prenons tous nos responsabilités aujourd'hui. Je vous demande de prendre la vôtre devant le pays. (Appl. centre droite et divers bancs).

Le président du Conseil a improvisé son intervention.

A sa descente de tribune, il échange une cordiale poignée de mains avec le président Herriot.

Le groupe socialiste refuse les pleins pouvoirs

M. Vincent-Auriol (Haute-Garonne), socialiste unifié, fait une déclaration au nom de son parti. Le groupe socialiste unifié *refuse* les *pleins* pouvoirs à un gouvernement soi-disant d'union nationale. Il les refuse parce que, dit-il l'assaut est donné de toutes parts contre les libertés démocratiques et parce que le Gouvernement veut en faire usage pour une politique de déflation, que les socialistes ont condamnée. (Appl. extrême-gauche).

M. d'Audiffret-Pasquier (Orne), du groupe républicain et social, déclare que ses amis et lui voteront les pleins pouvoirs.

La clôture des explications de vote est prononcée.

Le président met aux voix par scrutin l'article unique du projet de loi sur lequel le Gouvernement a posé la question de confiance.

Le vote

Les députés votent rapidement. Les bulletins blancs, pour la confiance, semblent l'emporter sur les bleus, contre, qui ne sont mis dans les urnes que par l'extrême-gauche, un certain nombre de radicaux-socialistes et quelques isolés au centre et à droite.

Le scrutin donne lieu à pointage. La séance est suspendue à 19 h. 40.

Le projet est rejeté

La séance est reprise à 20 h. 20. Les députés sont revenus nombreux. Tous les ministres ont repris leur place.

M. de Chammard annonce que l'article unique du projet est repoussé par 264 voix contre 262. (Applaudissements communistes et socialistes).

Le reste de la Chambre applaudit le Président du Conseil qui, suivi des autres ministres, gagne les couloirs. La Chambre laisse le soin à son Président de la convoquer, dès qu'il y aura lieu. La séance est levée sans autre incident. Les députés discutant entre eux cependant avec une grande vivacité jusqu'à leur sortie.

Le scrutin de la Chambre

La répartition des votes

Voici le détail du scrutin sur le projet de loi tendant à une délégation de pouvoirs. Nombre de votants : 526. Majorité absolue : 264 ; pour l'adoption : 262 contre 264.

Ont voté contre : 3 Fédération républicaine ; 1 indépendant d'action économique sociale et paysanne ; 3 Centre républicain ; 1 indépendant ; 6 républicains du centre ; 5 républicains de gauche ; 8 Gauche indépendante ; 4 Gauche radicale ; 6 indépendants de gauche ; 65 radicaux et radicaux-socialistes ; 13 isolés ; 14 socialistes français et républicains socialistes ; 20 socialistes de France ; 96 socialistes S.F.I.O. ; 10 Unité ouvrière ; 9 communistes.

Le Sénat écoute la déclaration et s'ajourne à mercredi

Paris, 4 juin. — La présentation du Gouvernement devant les Chambres a attiré au Sénat un public nombreux. L'hémicycle est abondamment garni, quand M. Jeanneney prend place au fauteuil *présidentiel*.

En attendant l'ouverture de la séance, les membres de la Haute Assemblée tiennent entre eux des conversations animées.

Tous reconnaissent d'ailleurs qu'il est indispensable de donner au nouveau ministère l'appui du Parlement, afin de lui permettre d'assurer avec l'autorité désirable l'avenir des finances du pays par des mesures appropriées.

M. Jeanneney ouvre la séance.

Le garde des Sceaux monte à la tribune, pour donner connaissance d'une communication du Gouvernement. Le Sénat écoute dans le plus profond silence la lecture de la déclaration ministérielle, qui recueille l'approbation de l'assemblée.

Quelques murmures marquent toutefois à l'extrême-gauche l'hésitation des socialistes et de certains radicaux devant l'intention exprimée par le Gouvernement de demander au Parlement les pleins pouvoirs.

Puis le président propose, à la demande du Gouvernement, de tenir séance mercredi, *pour examiner le projet de loi, qui* sera alors voté par la Chambre, conférant des pouvoirs étendus au Cabinet de M. Fernand Bouisson.

A une grosse majorité, l'assemblée se rallie à la demande du Gouvernement.

La prochaine séance est, en conséquence, fixée à mercredi, à 16 heures.

“ Agir, agir partout, agir vite ”

disait la déclaration ministérielle

Elle annonçait la réponse brutale et décisive de l'Etat à l'assaut des spéculateurs

Voici le texte de la déclaration ministérielle qui a été lue mardi après-midi à 15 heures, à la Chambre par M. Fernand Bouisson, président du Conseil, et au Sénat par M. Pernot, garde des Sceaux:

Messieurs,

Le Gouvernement qui se présente devant vous constitue la formation d'union la plus large qu'on ait réalisée depuis la guerre. Des hommes qui s'affrontaient hier, se sont groupés aujourd'hui en une solidarité étroite en vue d'un objet précis : Maintenir la monnaie nationale, restaurer les finances et l'économie du pays.

En face d'une situation exceptionnelle, des mesures exceptionnelles s'imposent. Pour être efficaces, elles doivent être immédiates. Il n'a fallu que peu de jours aux spéculateurs pour monter leur assaut, attaquer notre or, tenter, vainement d'ailleurs, d'affoler nos épargnants, de démoraliser les travailleurs de ce pays. Notre riposte, la riposte de l'Etat, sera brutale et décisive.

Un pays sur lequel pèsent d'obscures menaces n'est déjà plus un pays libre. Le vent de la panique est destructeur de l'esprit civique. Si nous vous demandons de nous déléguer provisoirement une partie de vos pouvoirs législatifs c'est pour en sauvegarder l'essentiel, c'est pour mieux servir, c'est pour préserver ces institutions démocratiques auxquelles vous savez bien que nous demeurons attachés.

Les pouvoirs élargis, mais limités et temporaires, que nous sollicitons de votre clairvoyance, nous permettront de briser tout de suite la spéculation et de mettre le franc à l'abri de toute atteinte. Ils nous permettront davantage. Nos finances, notre économie éprouvée, bouleversée par les effets d'une crise qui depuis plus de cinq ans, se prolonge, doivent être restaurées et assainies. C'est une œuvre positive que nous voulons réaliser suivant un plan d'ensemble.

Le rétablissement de nos finances entraînera un effort nouveau vers l'équilibre budgétaire. Il viendra compléter tous ceux que les Chambres, dans cette législation, ont eu le courage de poursuivre. Dans cet effort, qui sera méthodiquement conduit et toujours coordonné, rien ne sera négligé pour ranimer les diverses branches de l'activité économique et rétablir le courant des échanges à l'intérieur et avec l'étranger.

Nous plaçons au premier rang une agriculture qui occupe la majeure partie de notre population et qui, par la mévente de ses produits, voit s'épuiser ses dernières ressources. Nos industriels, nos commerçants, si durement atteints, eux aussi, seront soutenus dans leur lutte contre la crise.

Nous emploierons tous les moyens pour réduire le chômage et son cortège de misères sociales et de souffrances familiales, pour donner du travail à une jeunesse qui ne voit plus devant elle qu'un horizon fermé, pour réveiller enfin dans ce pays, qui ne saurait douter de lui-même, l'esprit d'entreprise et la confiance dans l'avenir. Il faudrait peu de choses pour que l'inquiétude que l'on essaye de répandre fît place à un sentiment général d'espérance, et pour faire comprendre à tous que nous avons franchi un défilé étroit et difficile.

En même temps que nous sauvegarderons la santé morale de la nation, avec le souci d'une prompte et ferme justice, et que nous défendrons l'Etat républicain, nous persévérerons à l'extérieur dans notre politique de paix.

Parce que la France est pacifique, elle doit garder le souci constant de la défense nationale et de l'organisation collective de la sécurité. Fidèles à nos amitiés et à nos alliances, nous ferons appel à toutes les collaborations attachées à la Société des nations. Notre présence à Genève sera active et vigilante.

Les hommes sur qui va peser la lourde responsabilité du Gouvernement, savent que l'œuvre à accomplir exigera tout leur courage et toute leur volonté. Ils n'auront qu'un but : agir, agir partout, agir vite. Les pouvoirs étendus que nous demandons à votre confiance ne seront jamais détournés de cette fin. Dès la rentrée, nous vous en rendrons compte. Vous jugerez nos actes et le Parlement souverain dira si nous avons été ses fidèles mandataires et les bons serviteurs du pays.

LA DÉMISSION DU MINISTÈRE

Paris, 4 juin. — Aussitôt après la proclamation en séance du résultat du scrutin mettant le Gouvernement en minorité, le Président du Conseil et les ministres se sont réunis dans le salon qui leur est réservé pour rédiger la lettre de démission qu'ils vont porter immédiatement au Président de la République.

Les ministres démissionnaires à l'Elysée

Le président Bouisson, accompagné des ministres, est arrivé à 20 h. 40, à l'Elysée, pour remettre au président de la République la démission collective du Cabinet.

M. Joseph Caillaux : « Le Gouvernement a fait son devoir... »

M. Joseph Caillaux, interrogé par les journalistes, au moment où il gravissait les marches du perron à l'Elysée, leur a répondu :

« Je préfère ne pas apprécier le vote de la Chambre. En tout cas, le Gouvernement a fait son devoir ».

« Je crois avoir accompli mon devoir » dit à son tour M. Bouisson

A 21 h. 10, M. Fernand Bouisson, accompagné de M. Caillaux, sort de l'Elysée. Interrogé par les journalistes, M. Fernand Bouisson déclare que, bien entendu, le Cabinet est démissionnaire. Le Président de la République, dit-il, va faire appeler, dès ce soir, M. Jeanneney, président du Sénat et M. de Chammard, premier vice-président de la Chambre, pour commencer ses consultations.

— N'avez-vous rien à ajouter, demande-t-on au président Bouisson ?

— Rien. Je crois avoir accompli mon devoir.

Et très calme, M. Fernand Bouisson monte en voiture pour rentrer chez lui.

M. Piétri pense que M. Bouisson serait rappelé

M. Piétri, sortant de l'Elysée déclare : « Si, comme je l'espère, le Président de la République rappelle, tout à l'heure, le président Bouisson et le charge de former le nouveau ministère, il trouvera, demain, à la Chambre, 50 voix de majorité.

Une autre solution s'offre à lui : C'est de charger un radical de la rue de Valois de constituer le nouveau gouvernement, mais celui-ci ne pourra aboutir.

M. Edouard Herriot, en s'en allant, se contente de dire : « J'ai fait part de mon opinion au président de la République. Permettez-moi de ne pas vous en faire part. »

Les consultations commencent

M. Jeanneney, président du Sénat, arrive à 21 h. 10, à l'Elysée. Il est aussitôt introduit auprès du Président de la République.

A 21 h. 40, M. de Chammard, premier vice-président de la Chambre des députés, arrive à son tour à l'Elysée.

A 22 h., M. Jeanneney sort de l'Elysée fendant la foule des journalistes, M. Jeanneney se hâte vers sa voiture.

« Pour une fois, dit-il aux journalistes, qui le pressent de questions, laissez-moi être discret. Convenez que nous procédons avec toute la rapidité possible ».

L'effervescence dans les couloirs

La proclamation du scrutin qui a donné au Ministère Bouisson deux voix de minorité, a causé dans les couloirs une vive effervescence. Le scrutin avait donné lieu à pointage, les boîtiers ayant, selon l'expression consacrée, beaucoup « chargé » et pendant toute la durée des opérations de pointage, les bruits les plus contradictoires n'avaient cessé de circuler.

Tour à tour, on donna le Gouvernement comme victorieux à une faible majorité ; puis on annonça la défaite du Cabinet.

Les réunions de groupes

Les groupes radical-socialiste et socialiste se sont immédiatement réunis, mais tandis que la délibération des S. F. I. O. se prolongeait, les radicaux décidèrent qu'avant toute décision, il convenait que le bureau du groupe se mit en rapport avec M. Edouard Herriot.

L'extrême-gauche demande, dans une motion, un gouvernement appuyé sur une large majorité démocratique

De leur côté, les socialistes de France, les socialistes français et les républicains-socialistes tenaient une réunion commune à laquelle vinrent se joindre un certain nombre de radicaux-socialistes. Une motion fut adoptée, qui fut communiquée immédiatement aux socialistes.

En voici le texte :

« Les groupes des partis socialistes de France, socialiste français et républicain-socialiste et les radicaux, présents à la réunion, demandent la formation d'un Gouvernement appuyé sur une large majorité démocratique groupée, sans exclusive, sur un programme d'action précis et limité pour la sauvegarde du régime, la défense du franc, la lutte contre la spéculation et la crise économique ».

Cette motion sera également transmi-

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du mercredi 5 juin 1935. — N° 10.

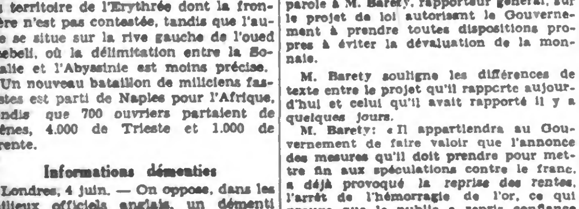

LE MYSTERE DE KER-EVEN

— Il faut à cette enfant une éducation très sérieuse, très forte. Elle aura une beauté qui la fera remarquer, qui constituera pour elle un danger, dans sa position... Puis aussi, donnez-lui une instruction pratique, dont elle puisse tirer profit de bonne heure... Non que je regarde à lui venir en aide le plus longtemps possible, la pauvre petite ! Mais j'estime qu'une femme jeune et bien portante se doit, en toute dignité, dès qu'elle le peut, de ne plus accepter le secours d'étrangers.

Mlle Marchais approuva, et convint avec Mme de Penvalas d'un programme qui comprenait à la fois une instruction solide et des connaissances pratiques nécessaires à toute femme, mais plus encore à celles qui demeurent seules et pauvres dans la vie.

Puis la châtelaine prit congé d'Elsa... La petite fille la remercia, de cet air tranquille et gracieux qu'elle avait toujours eu, à Runesto. Puis elle baisa la main de sa bienfaitrice, en signe de gratitude émue, et dit avec ferveur :

— Je prierai pour vous, Madame !... pour vous, qui me sauvez !

Mme de Penvalas dit à la directrice qui la reconduisait, jusqu'à la porte de la pension :

— Je crois que cette petite sera très reconnaissante... Elle paraît d'ailleurs avoir une excellente nature... Puis elle est très intelligente. L'institutrice anglaise de ma petite-fille en a été frappée comme moi, en l'entendant causer.

— Oui, on le voit à ses yeux.

Je crois qu'elle ne sera pas une femme ordinaire... physiquement non plus !

— Malheureusement pour elle !

Enfin, je vous la confie, Madame. Faites-en du moins une femme sérieuse, qui sache se tenir dignement dans la vie.

IV

Vers la même époque, dans un élégant petit appartement de Brest, commençait la première phase d'un drame.

Huit ans auparavant, André de Valserres, officier de marine d'un grand avenir, avait rencontré à Biarritz, pendant un séjour chez des parents, une jeune Espagnole fort jolie, de très bonne famille, qu'il aima aussitôt.

Inès Romanoès, de son côté, trouvait fort à son goût le bel officier, un peu froid au premier abord, mais dont les yeux étaient extrêmement expressifs et le sourire très agréable. Elle le lui laissa voir, et André, tout aussitôt, demanda la main de la jeune fille à sa sœur aînée, mariée à un Allemand, Otto Müllbach, négociant à Barcelone.

Il reçut de Pepita l'accueil le plus favorable, bien qu'il n'eût aucune fortune en dehors de sa solde, tandis qu'Inès lui apportait une dot de cent cinquante mille francs. Le mariage se fit à Biarritz, et les jeunes époux gagnèrent, par le chemin des écoliers, Toulon, où M. de Valserres était attaché en attendant un nouvel ordre d'embarquement.

Malgré tout son amour, André, même au cours de ses fiançailles, n'avait pu se dissimuler qu'Inès n'était qu'un charmant oiseau, une jolie créature coquette, caressante, dépourvue de toute méchanceté, de toute perfidie, mais incapable de comprendre le côté sérieux du rôle d'épouse et de mère.

Frivole, ne recherchant que distractions, mettant au premier plan la question toilettes, Mme de Valserres fut bientôt cotée comme l'une des plus élégantes mondaines de Toulon... Cela n'alla pas sans grandes dépenses, d'autant plus qu'elle recevait beaucoup, dans la jolie villa dont elle avait fait un cadre approprié à sa beauté. Mais André, faible devant cette jeune femme très aimée, gêné, de plus, par le fait que la fortune appartenait à Inès, ne savait pas opposer de refus aux incessantes demandes d'argent.

Pourtant, quand une petite fille naquit, deux ans plus tard, il essaya de raisonner sa femme :

— Il faut penser à l'avenir, vois-tu, ma chérie... Nous pouvons avoir d'autres enfants... Et déjà, il nous a fallu prendre sur le capital.

Maintenant que tu es mère, Inès, tu n'auras plus besoin de tant de distractions au dehors. Notre petite Florita va faire ton bonheur, j'en suis sûr...

La jeune femme répliqua en serrant l'enfant contre elle :

— Certes, que je l'aimerai, ma Florita !... Et tu as vu les jolies choses que je lui ai fait faire ?... Des amours de petites robes, de petits bonnets ! Comme elle sera gentille là-dessous, cette chérie !

Et Mme de Valserres baisait passionnément la petite tête couverte d'un duvet blond.

Elle était sincère dans son affection maternelle, comme dans son amour conjugal... Mais ni l'un ni l'autre de ces sentiments n'était capable de dominer son âme légère, qui ne cherchait dans la vie qu'amusement et vanité.

Quelques mois après la naissance de Florita, elle reprenait de plus belle son existence mondaine, et commandait toilette sur toilette, négligeant de s'informer des prix, selon sa coutume.

Cette fois, André parla un peu plus sévèrement.

Il n'y avait plus moyen de continuer ainsi. D'un tel train, tout le capital y passerait, en peu de temps... Il fallait qu'Inès adoptât une vie plus simple, plus tranquille, et qu'elle s'occupât de son intérieur, où le gaspillage sévissait en grand...

La jeune femme pleura, se révolta, gémit en s'écriant qu'elle était trop malheureuse. Puis elle bouda son mari pendant huit jours... Après cela, comme M. de Valserres partait pour une croisière, il y eut réconciliation et Inès promit d'être plus raisonnable, d'aller moins dans le monde et de s'occuper beaucoup de Florita, confiée à sa nourrice, femme honnête et soigneuse, mais peu intelligente.

C'était un des grands soucis d'André, pendant ces longues absences, de se demander à quelles inconséquences pourrait se laisser aller cette jeune femme, coquette, aimant les compliments... quelle brèche nouvelle, aussi, allait être faite à leurs finances déjà si fortement obérées.

Pour se distraire de ces pénibles préoccupations, il travaillait beaucoup. Très intelligent, d'esprit observateur et tenace, il se passionnait sur la question des sous-marins. Il y avait là, disait-il, un grand avenir pour un pays comme la France, pourvu de côtes et dominant trois mers.

Dans les premiers temps de leur mariage, il parlait quelquefois à Inès de ses travaux et de ses projets. La jeune femme essayait d'abord de s'y intéresser, puis bâillait doucement... Et André comprit vite qu'il l'ennuyait prodigieusement.

(A suivre).